

Module FFA BF-MDD : concevoir et élaborer des sessions de formation sur le plan didactique

Brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes Module de développement didactique

À qui s'adresse la formation?

Ce module s'adresse à toute personne active en tant que formateur/formatrice d'adultes, à temps plein ou occasionnellement et qui désire développer ses compétences dans la conception et l'élaboration d'offres et de sessions de formation pour adultes sur le plan didactique.



Compétences visées

A la fin du module, le/la participant(e) sera capable de concevoir et d'élaborer des sessions de formation pour adultes de manière autonome et didactique, dans son propre domaine spécifique et de vérifier le succès de l'apprentissage.

Concept

Le/La participant(e) arrive dans ce module avec son propre concept et repart au terme de celui-ci avec son projet de formation réalisé à 80%. Les liens entre l'étude de cas du module et le développement de votre propre projet permettront un transfert en temps réel et accompagné. Les formateurs praticiens, avec des regards et approches différents qui amènent une complémentarité, vous accompagneront tout au long du module avec en plus-value du tutorat individuel.

Les phases en contact à distance seront l'occasion d'expérimenter la formation en ligne en utilisant différents outils digitaux qui favorisent l'apprentissage collaboratif et le feedback entre pairs. Des méthodes et outils développés pour guider les participants dans l'hybridation de leurs formations seront des atouts de ce module.

La charge de travail totale est estimée à 136 heures d'investissement personnel sous forme de journées de cours en présentiel et à distance ainsi que de travaux individuels et collectifs à réaliser entre les journées de formation.

Le travail hors classe (93 heures dont 53 heures guidées) se compose de tâches individuelles et collectives et soutient l'émergence d'une communauté de pairs, avec feedback et soutien réguliers.

Le travail en contact (43 heures) se concentre sur une revue approfondie et en nuances des concepts, sur la restitution et sur l'analyse des productions. Un tutorat de 1h30 est réparti durant la formation en contact avec les formateurs à mi-parcours et le/la responsable pédagogique du CPI au terme de celui-ci.

Le descriptif détaillé, y compris la liste des compétences développées et attestées dans le module, sont disponibles sur [le site de la FSEA](#).



Contenu

- Directives institutionnelles et relatives au curriculum pour les sessions de formation
- Méthodes simples d'analyse des besoins et d'appréhension du public-cible
- Orientation sur les compétences et formulation de compétences et de ressources
- Compréhension de l'enseignement/l'apprentissage, théories d'apprentissage et principes didactiques
- Pensée systémique avec considérations spécifiques du champ professionnel et des principes didactiques y relatifs
- Conception didactique et planification sommaire de sessions d'apprentissage propres ou d'encadrement d'apprentissage : objectifs, contenus thématiques, envergure d'apprentissage et mise en œuvre situationnelle de l'apprentissage
- Bases didactiques relatives aux médias et élaboration d'environnements d'apprentissage numériques
- Choix de formats « blended learning » et de médias basés sur la technologie
- Diversité en lien avec la conception et l'élaboration didactiques
- Méthodes de différenciation orientées pratique et formes d'apprentissage élargies
- Niveaux et procédés de vérification des résultats d'apprentissage et d'acquisition des compétences
- Procédure de qualifications (examens) : types d'exercices, instruments d'évaluation et normes de référence
- Niveaux et méthodologie de transfert, concepts de transfert
- Fondements de l'assurance qualité et de l'évaluation, auto-évaluation et évaluations de tiers
- Instruments d'évaluation, mise en œuvre des processus de feedback
- Rôles des formatrices et des formateurs dans la conception didactique, l'élaboration et la réalisation des situations d'apprentissage



Prérequis, conditions d'obtention et évaluation des acquis

Prérequis :

Vous avez de l'expérience préalable pratique dans la formation d'adultes (favorise la réussite du module). Il est recommandé d'être en possession du certificat FSEA (niveau I).

Conditions d'obtention du module :

- Participation active à la formation durant les heures en contact prescrites (taux de présence : au moins 80%) et participation aux activités asynchrones à distance.
- Obtenir l'appréciation « Acquis » dans le justificatif de compétences délivré par le/la formateur/formatrice du module.
- Réflexion régulière sur son propre processus d'apprentissage à l'aide d'un portfolio. La réflexion doit être effectuée par écrit et sera attestée par le/la responsable de module. La réflexion ne fait pas l'objet d'évaluation qualifiante, mais doit être fournie.

Evaluation des acquis :

La validation des compétences de ce module comprend un concept didactique pour une session d'apprentissage et la réalisation pratique de la session d'apprentissage ou d'une séquence de celle-ci avec un groupe d'apprenants ainsi qu'une réflexion sur sa réalisation.



Reconnaissance

Vous recevez une attestation de suivi de cours CPI Formations à la fin de cette formation, pour autant que votre taux de présence atteigne 80%.

Dès que vous aurez obtenu la mention « Acquis » pour la validation des compétences pour ce module et rempli les conditions d'obtention de celui-ci, le certificat modulaire FFA BF-MDD vous sera délivré.

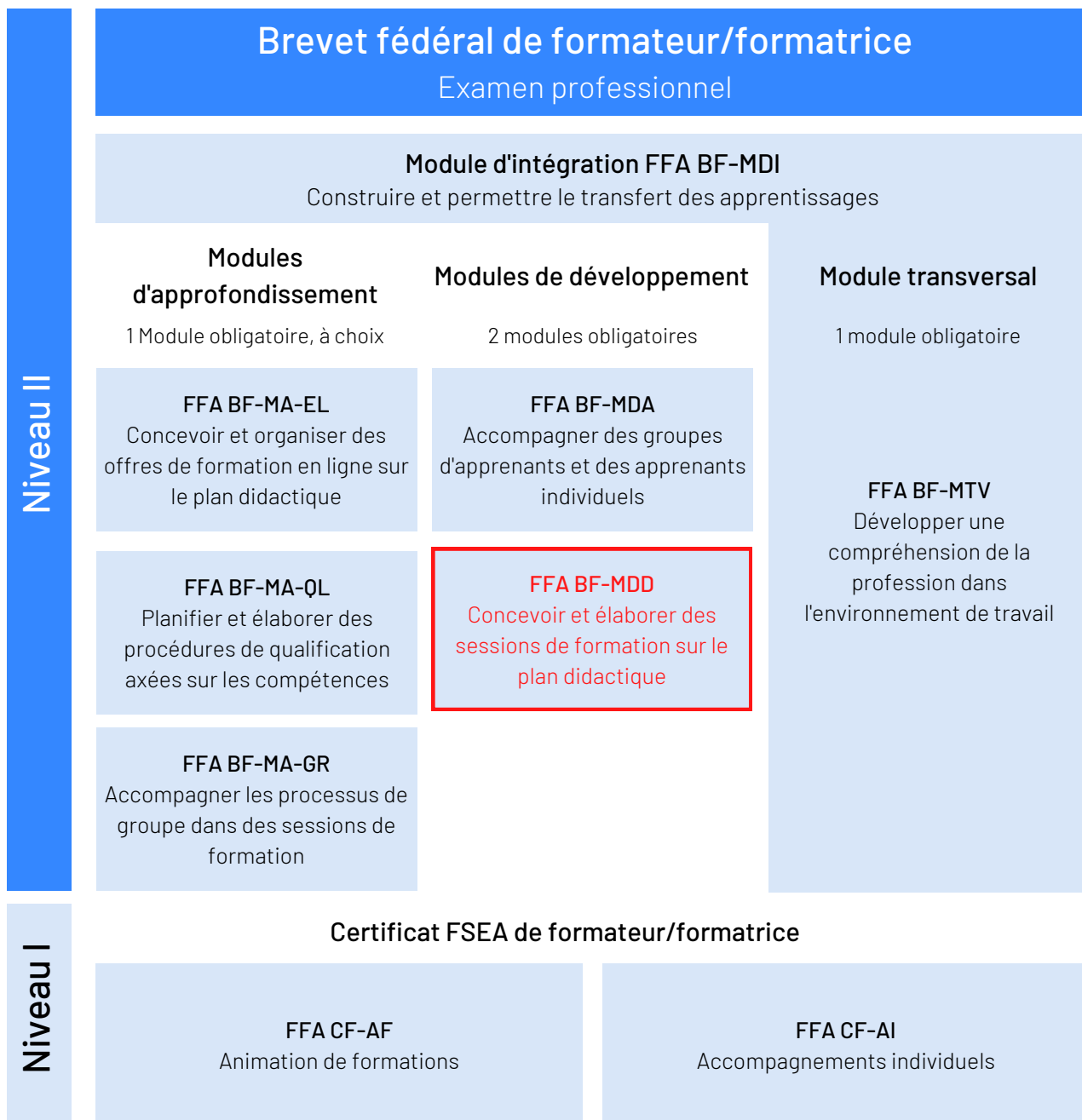
Ce certificat a une validité de 5 ans pour l'admission à l'examen professionnel.

Vue générale du parcours menant au BFFA

Les personnes détentrices du brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes « sont capables de concevoir, de planifier, d'organiser, de communiquer et de réaliser des projets et des actions de formation d'adultes dans leur domaine d'intervention, et elles sont à même de développer des instruments d'évaluation pour ces projets et actions.

Elles sont capables d'identifier et d'analyser des processus de groupes en formation, d'intervenir de manière adéquate et d'accompagner chaque apprenant dans son processus d'apprentissage » (art. 2.1 du Règlement concernant le contrôle des évaluations modulaires menant au brevet fédéral de formateur/formatrice du 3 septembre 1999).

Pour passer l'examen du brevet fédéral de formateur/formatrice, les candidats doivent avoir obtenu les certificats des modules ci-dessous :



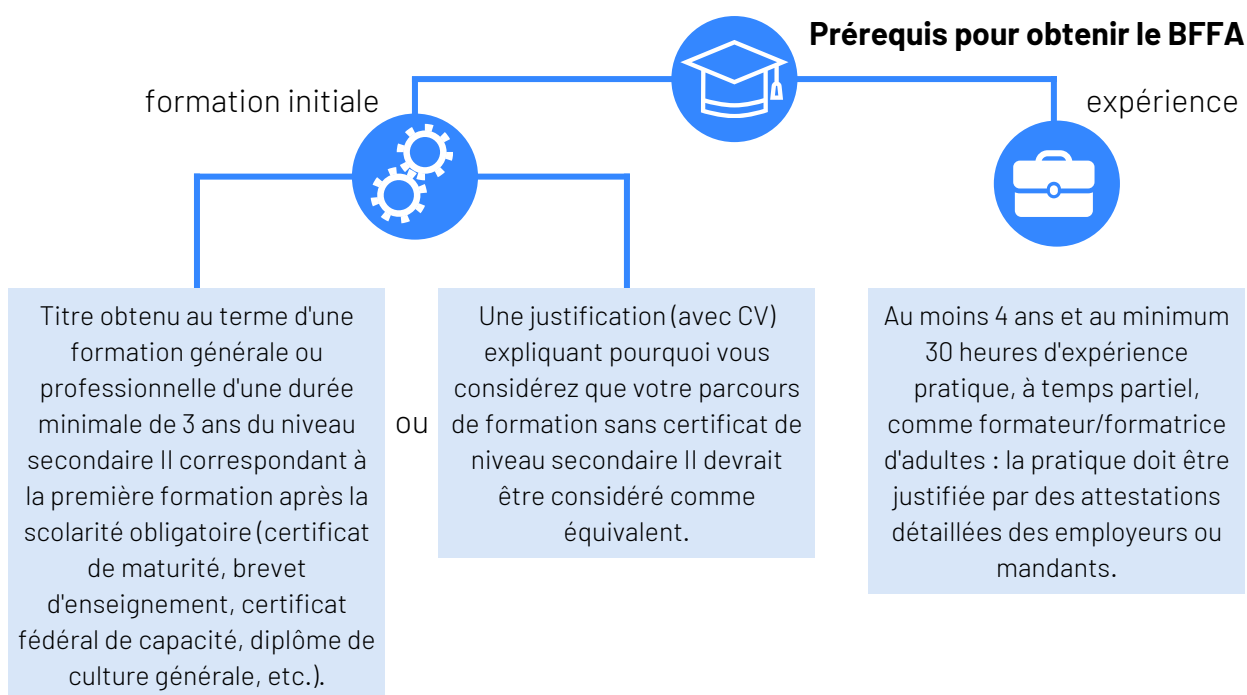
En principe, chaque candidat(e) peut choisir l'ordre dans lequel il/elle va suivre les modules. Cependant, telle que cette formation a été conçue par l'association professionnelle, nous conseillons de commencer par l'un des deux certificats FSEA de formateur/formatrice, modules de base considérés comme premier niveau de qualification. Sa validité n'est pas limitée dans le temps.

Les certificats des modules de développement, le certificat du module transversal et le certificat du module d'intégration ont une validité de 5 ans. Les certificats des modules d'approfondissement ont une validité de 10 ans.

De plus amples informations peuvent être trouvées sur [le site de la Fédération suisse pour la formation continue FSEA](#).

Conditions d'obtention du brevet fédéral de formateur/formatrice

Pour obtenir le brevet fédéral, les prérequis sont les suivants :



2 voies pour l'obtention du brevet fédéral

1. Suivre les 6 modules, réussir les évaluations et passer avec succès l'examen professionnel

Dès l'obtention des 6 certificats modulaires requis, les participants remplissant toutes les conditions peuvent s'inscrire à l'examen professionnel auprès du Secrétariat de la FSEA.

2. Demander une reconnaissance et une validation des acquis

« La validation des acquis est la procédure par laquelle une institution, une école, une autorité reconnaît que des compétences, résultant d'une formation formelle ou non formelle, ou de l'expérience, ont la même valeur que celle d'un titre donné. Les procédures de validation des acquis favorisent le principe de l'apprentissage tout au long de la vie et encouragent la qualification professionnelle » (Validation des acquis – Guide national, mai 2007).

La procédure en reconnaissance et de validation des acquis est une démarche individuelle. L'ensemble de la procédure et les coûts sont disponibles sur le site de la FSEA.

Le secrétariat de l'association faîtière se tient à votre disposition pour vous renseigner :

Fédération suisse pour la formation continue FSEA

Rue de Genève 88b, 1004 Lausanne

Tél. : 022 994 20 10 / E-mail : fsea@alice.ch

[Site internet](#)

Financement de la formation

La politique fédérale de subventionnement de la formation professionnelle supérieure permet aux personnes domiciliées en Suisse, ayant suivi des cours préparatoires et qui passent un examen fédéral, de pouvoir demander des subventions fédérales pour les cours préparatoires suivis. Cette subvention est indépendante de la réussite à l'examen.

[Plus d'informations](#)